



## L'EDITO du Président

Le 6 mai 2005, les Amis de la rivière d'Ain ont appelé à débattre de l'opportunité d'un S.A.G.E sur la Haute Rivière d'Ain.

Une centaine de personnes s'étaient regroupées dans la salle des Fêtes de Clairvaux les Lacs. M. le Président du Conseil général, M. le Conseiller Général du canton de Nozeroy et M. le Maire de Clairvaux étaient présents.

Le public se composait de nombreux représentants d'associations de pêche et d'agriculteurs quelque peu titillés par l'édito de la revue N° 1 qui traitait de l'impact de l'agriculture raisonnée sur les cours d'eau.

Concernant ce problème, il est clair que les sources d'information des accusateurs diffèrent de celles des accusés. (dialogue à poursuivre dans le futur).

Marie-Hélène Riamon, ingénieur agronome travaillant pour le compte du Conseil régional Rhône-Alpes a fait part de son expérience puisqu'à l'origine de nombreux « S.A.G.E » sur les cours d'eau de sa région.

Rappelons qu'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau permet de mettre à plat tous les dysfonctionnements inhérents à un cours d'eau puis grâce au dialogue instauré, de trouver des solutions satisfaisantes pour qu'en 2015, l'Ain qui nous concerne, retrouve son cachet d'Antan.

Suite à la réunion, le public était convaincu de la nécessité d'un S.A.G.E. sur le Bassin de l'Ain. (Le périmètre d'application restait à définir).

Remercions tous les Conseils Municipaux et leur Maire qui sollicités par la suite ont pris une délibération pour appuyer notre démarche.

Remercions en particulier M. le Député Maire de Champagnole qui depuis longtemps a compris qu'il fallait traiter la pollution d'abord dans le Haut-Bassin.

Aux dernières nouvelles, le Conseil Général confiera en 2006, l'étude du Bassin de l'Ain jurassienne à un bureau spécialisé puis pourrait orienter sa politique vers un Contrat de Rivière à défaut de S.A.G.E..

Le Contrat de Rivière a l'avantage de prévoir le financement adéquat nécessaire à toute intervention sur un cours d'eau.

Christian BERNARD

A VOS AGENDAS :

## ASSEMBLEE GENERALE

Le Samedi 20 mai 2006

A 20h30

Au Foyer Rural  
de Pont de Poitte

Au sommaire de ce  
numéro :

- La leptospirose... p 2
- Combe d'Ain, une  
vallée qui souffre...  
.....p.3, 4 et 5
- Passé et présent  
1978 : la sirène  
assassinée, 2003 :  
destruction des  
frayères de la Saisse  
.....p.6, 7 et 8
- Désinformation ?  
.....p.9
- Information.....p.10
- Confirmation.....p.10

# La Leptospirose

Dans notre région que l'on pêche, que l'on chasse, que l'on aille couper son bois de chauffage ou tout simplement se promener dans la nature, nous risquons tous de contracter la leptospirose.

**LA LEPTOSPIROSE** : c'est la maladie par excellence qui doit être citée dans cette revue des amis de la rivière d'Ain car sont surtout à risque les pêcheurs, toutes les personnes se baignant dans les rivières, les kayakistes, les plaisanciers etc. Elle sévit dans le monde entier et dans notre région plus particulièrement dans l'Ain, ses affluents ( Drouvenant , la Serra ..) et dans les Lacs de Blye et Vouglans.

Cette maladie est provoquée par une Bactérie, qui vit essentiellement parmi certains rongeurs des zones humides et des rivières. Ces animaux rejettent les bactéries (*Leptospira*) dans le milieu extérieur par leurs urines. L'homme est contaminé le plus souvent par contact au niveau d'une plaie ou par une immersion longue dans une eau infectée. Par la suite, les bactéries passent dans le sang où elles se multiplient puis gagnent la rate, le foie, le cerveau et d'autres organes.



Après un temps de latence de 10 à 15 jours, tout débute par des maux de tête, une fièvre à 39-40, des douleurs musculaires et un patient cloué au lit. Tous les symptômes peuvent faire penser à une mauvaise grippe sauf qu'une grippe est plutôt rare en juillet ou en août qui sont les mois de prédilection de cette maladie. Par ailleurs c'est le

contexte qui nous aide au diagnostic et on interroge toujours le patient sur ses habitudes et loisirs (pêche, baignade voire certaines professions à risque) Il n'y a que certain cas compliqués d'un ictère (jaunisse) ou d'hémorragies qui nécessitent vraiment une hospitalisation. Habituellement un traitement antibiotique fait chuter la fièvre et les symptômes disparaissent sous traitement en 48 heures.



La prévention reste primordiale et il faut peut-être s'abstenir de pêcher dans l'eau si on présente une plaie, porter un masque si on nettoie la coque de son bateau au « karcher », ne pas boire ou goulot la cannette de bière que l'on a fait rafraîchir dans un trou d'eau à la Saisse, ne pas saisir un rat « crevé » sans des gants et un minimum de précaution. Une rivière propre non polluée par des égouts, et l'entretien des berges limiteraient aussi les populations de rats. Enfin je me suis toujours battu pour que l'on respecte les couleuvres qui même si elles peuvent semer la panique sur certaines plages quand elles s'invitent au milieu des touristes, sont très utiles pour empêcher la multiplication des ragondins ; c'est peut-être pour cela que l'on n'a jamais retrouvé de cas de leptospirose chez les baigneurs ou pêcheurs des Lacs de Clairvaux, Chalain, Ilay etc. ...

Conclusion, il faut consulter en cas de fièvre inexplicquée l'été.... Et bien renseigner le médecin sur les activités de loisir pratiquées (pêche canotage baignade...)

# Combe d'Ain

## Une vallée qui souffre - Des rives qui souffrent - Une rivière qui souffre

**N**ous fréquentons la Région des Lacs et la Combe d'Ain depuis environ 1968 ; nous y venons en vacances et en week-end, pour pêcher, courir les bois et les prés à la recherche de champignons et de fleurs à photographier. Nous sommes séduits par la richesse de la nature. Nous décidons de nous y installer définitivement à notre mise en retraite en 1990.

À partir de ce moment-là, ce qui n'était alors que des "hobbies" devient une partie importante de nos activités. Nous les pratiquons dans le cadre du milieu associatif. Nous sommes comblés de satisfactions. Il n'est pas difficile, même à un "rateret", d'attraper quelques truites et quelques ombres. Nous sortons beaucoup avec des naturalistes locaux dans une nature riche aux paysages variés.

Bien que le remembrement soit terminé, la Combe d'Ain est encore agrémentée de haies et de boqueteaux, refuges de gibier et de nombreuses espèces d'oiseaux. Les prés, pas encore des champs, sont riches d'une flore superbe avec des champignons, une grande diversité de fleurs, dont de nombreuses orchidées -notre passion-. Mais on ne voit déjà plus les pelouses sèches qui remontaient les versants de la vallée, quelques décades auparavant.

Les berges de l'Ain abritent les nids de l'hirondelle des rivages et du martin-pêcheur. Pendant la belle saison, les éclosions d'insectes sont presque quotidiennes. Il faut voir les bergeronnettes, les hirondelles et les mésanges disputer aux poissons les éphémères juste éclos.

Les parties boisées (les ripisylves), parfois très importantes, qui bordent la rivière et ses affluents jouent un rôle de tampon qui protège mécaniquement les berges lors des crues. Elles filtrent les eaux de pluies, assimilent les nitrates et

autres apports chimiques, freinent le courant et maintiennent le sol. Elles abritent une faune et une flore spécifiques dont l'Épipactis du Rhône - une orchidée très rare découverte par Denise en 2002.

Un riche espace naturel, milieu typique des bords de l'Ain, est constitué par des terrasses alluviales à plusieurs niveaux séparés par des pentes souvent abruptes. Celle qui prolonge la rive est particulièrement intéressante, elle est souvent très large. Le sol est constitué d'alluvions reposant sur des varves (la marne bleue des pêcheurs) plus ou moins imperméables et capables d'emmagasiner beaucoup d'eau. Cette zone est occasionnellement inondée. Des plantes de milieux secs et ensoleillés y voisinent avec des plantes de milieux humides.

Mais après 1990 la situation se dégrade de plus en plus vite.

Le paysage est marqué par une mécanisation généralisée des cultures.

Quelle monotonie !

Les pelouses naturelles sont remplacées par des cultures intensives : maïs, céréales et prairies "de production", avec leur cortège de traitements chimiques. La population importante de bétail engendre une grande quantité de lisiers qui devront être localement répandus.

Les champs s'approchent au plus près des rives de la rivière et des ruisseaux, sans "zone de garde" pour faire barrière contre les traitements du sol et les épandages.

L'assèchement des zones humides est le plus souvent dû à des aménagements pour la mise en culture.

Les conséquences des récentes années sèches, particulièrement 2003, se récupèrent mal dans les terrains en pente.



Heureusement, nous devons à la Municipalité de Montigny-sur-l'Ain et à l'exploitant de conserver une portion d'espace naturel contenant plusieurs espèces de plantes de grande valeur patrimoniale. Nous les remercions pour ce geste important pour l'avenir. Signalons une orchidée protégée au niveau national :

l'Orchis punaise, qui est très menacée et en régression généralisée dans toute la France. On la trouve dans des prés de fauche non amendés, occasionnellement inondés. C'est le cas des larges banquettes des bords de l'Ain qui l'abritaient autrefois dans de nombreux endroits.

Vue aérienne - sud de Montigny sur l'Ain



**A** - Exploitations occasionnelles de graviers et de sable.

**B** - Ripisylve formée par l'abandon de lits anciens.

**C** - Le ravin des Ébalèves se creuse vers l'aval. Il est re-colonisé vers l'amont par la végétation.

- À l'est de la route, les petits affluents sont serrés de près par les cultures — sur quelques ares préservés nous avons pu voir en 2004 une population superbe d'Aconit napel.

- Beaucoup de pelouses naturelles sur les pentes de la rive droite **et** presque aucune sur la rive gauche.

**D** - Noter quelques pelouses naturelles au niveau de la berge de l'Ain.

- Noter également que certaines cultures viennent jusqu'à la rive de l'Ain.

**CR** - zones mises en culture récemment – les parties humides sont asséchées.

#### **Quelques remarques :**

- Le paysage est marqué par l'empreinte d'une mécanisation de plus en plus puissante.

- On trouve des pelouses naturelles sur les pentes et, hélas assez peu, sur les parties plates.



Les modes de culture intensifs provoquent une banalisation de la flore, qui ne peut pas être sans effet sur la qualité de l'AOC "Comté". Encore ne voit-on pas (?), dans la Combe d'Ain un cycle d'exploitation de rotation rapide entre le pâturage et la remise en culture.

Sans être expert économique, on doit constater que cette AOC souffre de la pression de la "grande distribution" qui lamaine les prix et pousse à l'hyper-productivité. Si l'on ajoute les contradictions de la réglementation nationale de la PAC et de ses divers avatars, on conçoit la pression qui s'exerce sur les producteurs. Ces circuits de commercialisation abusifs et ces cadres réglementaires trop généraux, devraient s'adapter à la valorisation de ce qui est encore plus un patrimoine qu'un prétexte commercial. Cela viendrait en synergie avec la restauration de notre environnement.

Je présume que nos agriculteurs préféreraient avoir leur indépendance et la liberté de leurs choix.

Plusieurs communes sont alimentées en eau par des sources ou des pompages dans des nappes phréatiques. L'eau provient surtout du plateau karstique qui borde la vallée à l'est. Nous sommes dans une configuration où l'infiltration des eaux est immédiate et leur résurgence se fait sans aucune filtration. Certaines communes possèdent leur propre station de conditionnement dont les performances sont nécessairement limitées. Chacun apprécie d'avoir "son" eau de source. Le coût est bien moindre que lorsqu'on a recours à des "usines à eau" comme celles des grosses agglomérations.

(On se reportera à l'article de Jocelyne Contet-David dans le précédent bulletin pour savoir comment l'eau circule dans le karst). Le risque d'être pollué par les eaux du plateau doit être pris en compte.

Dès les années 90, l'état de la rivière se dégrade très rapidement. Les truites et les ombres se raréfient. Leur goût est altéré en été. Un jour (de 1990 ou 1991 ?) Paul sort d'une rivière malodorante et il a la mauvaise surprise de constater que ses pantalons de pêche conservent une odeur

détestable, qu'il n'arrive pas à éliminer.

Malgré tous les efforts réalisés depuis, l'état de la rivière est encore médiocre. Les truites et les ombres continuent à être peu nombreux. D'ailleurs, la pêche de l'ombre est fermée depuis une dizaine d'années. Si les algues apparaissent plus tardivement, elles sont toujours aussi abondantes en été.

*Jusqu'à quel point peut-on récupérer cette situation ?*

L'extrait photographique présenté donne une bonne idée de la situation générale actuelle. On trouve des pelouses naturelles sur les pentes et, hélas, assez peu sur les parties plates. Si on ne tarde pas trop à réagir, on conservera l'amorce d'un retour possible vers une reconstitution du milieu naturel de la Combe d'Ain. Selon des amis experts en ce domaine, le temps nécessaire est d'une quinzaine d'années si l'on possède justement ce type d'amorce et de plus de 30 ans, sinon.

Il serait scandaleux de perdre notre eau de source et on pourrait même viser une qualité se haussant à l'excellence.

Va-t-on réaliser complètement le programme d'assainissement des eaux ? Ceux qui ont fait beaucoup d'efforts pour financer des stations d'épuration et des réseaux d'égouts sont lésés par ceux qui tardent longuement à remplir leurs obligations. Il n'y a pas de solution partielle !

Pour être complet l'effort doit aussi porter sur les causes de pollution agricole. Les équipements individuels d'assainissement doivent répondre complètement aux besoins.

Rien ne peut se faire sans une démarche convaincue, volontariste et concertée de recherche de solutions valables de la part des pouvoirs publics, des organisations intermédiaires, des professions.

La situation est très grave. Est-elle définitivement compromise ?

Personnellement nous ne désespérons pas, et, naïvement, comme dans "La page d'écriture" de Prévert, nous rêvons que :

« Le porte-plume redevient oiseau »

Denise et Paul ILHAÏ



# Passé et présent

## 1978 : la Sirène assassinée

### 2003 : destruction des frayères de La Saisse

**L**e 18 juillet 1978, la Direction Départementale de l'Agriculture du Jura autorise une entreprise de travaux publics de Clairvaux-les-Lacs à procéder à « des travaux de curage et de redressement de la rivière la Sirène sur la commune d'Uxelles pour le compte de l'Association Foncière d'Uxelles ». Nous sommes dans les grandes années de l'agriculture productiviste. Le remembrement et les travaux connexes de curage des rivières et d'arrachage des haies sont à l'ordre du jour. Un seul mot d'ordre : gagner de l'espace agricole, « assainir » les terrains. Le respect des équilibres naturels ne fait pas partie des préoccupations des aménageurs.

#### Un désastre écologique

Le martyr de la Sirène commence. De Saugeot à Uxelles, sur plus de cinq kilomètres, le lit est recreusé par les engins de terrassement. La Sirène, connue dans le Jura pour sa richesse piscicole, devient un canal dont on renforce les berges avec des blocs rocheux. Des flots d'eau boueuse se déversent à l'aval. Les larves qui vivent sur le fond, ainsi que les frayères et les habitats indispensables à la truite sont anéantis. Une large partie du parcours devient un désert piscicole pour de longues années. Les amoureux de la rivière se souviennent de la disparition des truites jusqu'à Charézier, près de dix kilomètres en aval.

Le calibrage du cours d'eau fait en outre disparaître une zone tampon capable de limiter les crues et les assèchements. Comprimée dans son nouveau lit, la rivière perd toute possibilité d'expansion et devient un torrent violent en période de fortes pluies. Inversement, le niveau baisse très vite quand la pluviosité est faible. Ce n'est donc pas un hasard si nous connaissons aujourd'hui des assèchements répétés et de plus en plus graves, notamment en tête de bassin et dans les gorges en aval.

Dès 1975, la société de pêche s'est inquiétée des projets de l'Association Foncière d'Uxelles, mais elle n'a rien pu faire. Un dossier d'archives avec l'article de presse que nous présentons, de nombreuses photographies et des courriers de protestation adressés aux parlementaires, témoigne du traumatisme et du désarroi causés par ce désastre. Seule réponse possible pour l'association : des alevinages réguliers pour tenter de reconstituer une population de truites avec le poisson disponible, c'est-à-dire la variété atlantique à points rouges élevée dans les piscicultures. Cette souche a ainsi largement colonisé la rivière au détriment de la souche locale (truite zébrée de souche méditerranéenne).

#### D'autres cours d'eau soumis au même traitement

La Sirène n'est pas un cas isolé. Les travaux de calibrage liés au remembrement agricole ont affecté bien d'autres cours d'eau à partir des années 1960. En plein cœur de la zone humide des marais de Barésia (qui est aujourd'hui une ZNIEFF – Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), la Serra est, elle aussi, « assainie ». Le lit est recreusé, les méandres supprimés, avec les mêmes conséquences que pour la Sirène : baisse du niveau, disparition de certaines espèces (notamment l'écrevisse à pattes blanches, la truite, le vairon...). Le Ronay (affluent de la Sirène), le Cressandon (affluent du Drouvenant) n'ont pas non plus été épargnés par les pelles mécaniques au début des années 1980, avec des dégâts irréversibles. La population de truites du Cressandon est pratiquement éteinte aujourd'hui, et le Ronay n'est plus qu'un pauvre cours d'eau au débit de plus en plus faible. Très peu de ruisseaux et rivières ont échappé à ces aménagements toujours justifiés avec les mêmes arguments : moderniser l'agriculture, produire davantage,

quel que soit le prix à payer pour les milieux aquatiques. Bien souvent, les ruisseaux et rivières détruits ne sont plus mentionnés que comme des « fossés » sur les cadastres remembrés.

Les profondes modifications infligées à l'environnement des cours d'eau n'ont pas arrangé les choses. Le drainage des zones humides et l'arrachage systématique des haies et des bosquets, encouragés par la DDA, ont accéléré le ruissellement des eaux superficielles, renforcé les crues et les transports de matériaux qui colmatent le lit des rivières. C'est ainsi que des masses énormes de galets, graviers et sables s'accumulent aujourd'hui dans la basse vallée du Drouvenant.

Il n'est pas exagéré de parler d'une destruction écologique aggravée par le développement de la pollution, dont l'aspect le plus visible est la prolifération des algues. Certaines communes ont adopté la pire des solutions pour les eaux usées en mettant en place des collecteurs directement reliés au ruisseau voisin. Le développement de cultures céréalières extrêmement polluantes, les épandages de purin sur sol gelé, voire le déversement direct du purin dans le réseau hydrographique, sont d'autres facteurs négatifs, sans oublier les pollutions dues aux industries et aux décharges.

### **Les mêmes pratiques aujourd'hui**

Plus grave peut-être : au début du XXI<sup>e</sup> siècle, les décideurs ne semblent toujours pas convaincus de la nécessité de mettre un terme au massacre. Si les grands travaux agricoles ne semblent plus guère à l'ordre du jour (mais restons prudents : nous pouvons avoir des surprises ...), la même logique est encore à l'œuvre dans d'autres domaines, et les arguments sont les mêmes que par le passé : le développement d'une activité justifie tout, à ceci près qu'on n'est pas toujours capable de faire la démonstration de son utilité pour la population, alors que le désastre écologique, lui, est immédiatement mesurable et souvent irréversible. Il s'agit ici d'une zone industrielle inutile implantée au cœur d'une zone humide, là d'un nouveau camping installé à l'extrémité d'un lac déjà bien malmené par les aménagements, ou encore de grands travaux touristiques dont les coûts

sont énormes et l'impact économique évanescent.

Les travaux du port de La Saisse réalisés en 2003 par le conseil général du Jura viennent ainsi nous rappeler que rien n'a changé, voire que les comportements ont empiré.

Nul ne peut dire quelles seront les retombées économiques réelles de cette réalisation touristique à gros budget (environ deux millions d'euros : espérons que la revitalisation attendue soit à la hauteur de l'investissement public).

En revanche, on peut d'ores et déjà faire état d'un bilan écologique catastrophique :

- destruction de la végétation des berges et d'une zone humide (frayère pour brochets et poissons blancs) ;
- destruction de frayères à sandres et de zones indispensables à la croissance des alevins ;
- destruction de la seule frayère à truites de lac de la retenue de Vouglans

Le plus important site de reproduction de la retenue de Vouglans est aujourd'hui irrémédiablement ruiné.

De plus, contrairement aux indications contenues dans le dossier de permis de construire, des masses de matériaux exogènes (blocs et concassé) ont été déversés directement dans l'eau. En violation de la déclaration faite au titre de la loi sur l'eau, aucune des précautions légales n'a été prise : pas d'analyse d'eau préalable, pas de protection contre la mise en suspension des matières fines par géotextile ou drains.

Les aménageurs n'ayant même pas pris la peine de demander les autorisations nécessaires, une procédure judiciaire a été lancée contre eux pour violation du code de l'environnement.

Mépris de l'environnement, mépris de la législation : les pratiques de ces responsables font davantage penser à une république bananière qu'à un Etat de droit. Soutenue par d'autres associations,



l'AAPPMA de Clairvaux-les-Lacs mène un difficile combat judiciaire pour faire sanctionner les auteurs du délit et les contraindre à des réparations. Près de trois ans plus tard, ce combat semble heureusement proche d'aboutir.

A priori, ce rapide survol des années 1978 à 2003 n'incite guère à l'optimisme.

Mais le monde bouge. De plus en plus sensible au risque que la destruction de l'environnement fait peser sur notre avenir, l'opinion publique se réveille. A nous de poursuivre la mobilisation citoyenne pour faire reculer les lobbies et cesser ces pratiques d'un autre âge.

Serge DAVID

## Rectification des cours d'eau : des pêcheurs inquiets

Suite à de nombreux appels des pêcheurs, le G.P.S. Jura s'est penché, en accord avec l'A.P.P. locale, sur le problème inquiétant de la rivière Sirène. Situé dans la région de Clairvaux-les-Lacs, ce cours d'eau représentait naguère un des joyaux du réseau piscicole de notre département.

Par malheur, dès l'entrée de l'hiver, des engins de terrassement ont fait de cette rivière une sorte de canal d'une laideur significative et ceci sur plusieurs kilomètres.

D'ores et déjà, le G.P.S. Jura entreprend sur la Sirène des travaux de recherche hydrobiologique, afin de vérifier s'il y a eu grave dégradation de la faune aquatique dans ce secteur.

A l'initiative du G.P.S., une

réunion de concertation se tiendra prochainement à Lons-le-Saunier, mettant en présence les pêcheurs, les défenseurs de la nature, et les responsables départementaux de l'Agriculture et de l'Équipement.



La Sirène, après les travaux, à Uxelles.

Les Dépêches du 3/03/1979



# DÉSINFORMATION ?

L'article consacré aux rivières jurassiennes, paru dans « De vous à Nous » en octobre 2005 sous la responsabilité du Conseil Général m'a fait bondir en première lecture. En effet, l'Ain et la Valouse sont classées en groupe 1 donc sont de bonnes qualités puisque coulant dans des secteurs peu peuplés. La Bienne et la Vallière sont en classe 4 puisque drainant des zones fortement peuplées.

## **Qu'est-ce qu'une rivière de bonne qualité?**

### **Exemple : La haute-rivière d'Ain.**

Référence : Analyses effectuées par les professionnels de la pêche.

(Qualité globale des cours d'eau « 2001 »)

### **Bourg de Sirod :**

- Disparition de l'ombre commun et de la loche depuis 1997.
- En 1994 l'ombre était normalement présent.
- Sursaturation en oxygène.

### **Champagnole :**

Le peuplement est meilleur mais les populations d'ombres sont très déficitaires. Les alevins de cette espèce atteignent 80 à 100 mm puis disparaissent dès l'automne car certainement le colmatage des galets les prive de toute nourriture. On note une saturation en oxygène de 124% en fin de journée et 66% au lever du jour.

**Aval de Ney :** le peuplement est très déficitaire (peu de truites et d'ombres).

On remarque quelques poissons morts (truitelles, loches, vairons). Il y a trop d'algues ce qui engendre une oxygénation de 145% en fin de journée et 55 % au lever du jour.

**Montigny :** Le peuplement observé en 1999 est dégradé.

Les espèces sensibles à la qualité de l'eau et au colmatage des substrats sont absentes ou déficitaires : (chabot, hotu et vandoise).

Pourtant l'Ain dispose d'un potentiel exceptionnel : (blocs de pierre et eaux profondes).

La dégradation de ce secteur est liée aux excès de nutriments et à la prolifération algale auxquels il faut ajouter les ponctions effectuées par les cormorans.

**Châtillon :** Ce secteur est comparable au précédent mais on relève moins de truites.

**Blie :** Ce milieu inapte au développement du poisson noble (truites et ombres), devrait être

favorable au cheveine, or il est en faible abondance.

De même, brochets, tanches, perches et gardons sont déficitaires.

Pourtant, un substrat fait d'embâcles et de branchages devrait leur être favorable.

## **COMPRENONS**

**En 2015,** tous les cours d'eau européens devront être en *bon état*.

La rivière d'Ain, malgré ce triste bilan est qualifiée par l'administration de « **bonne qualité** » comparée aux autres rivières et fleuves du Bassin Rhône-Alpes.

**Soyez optimistes :** S'il vous manque un bras, pensez à ceux qui en ont perdu deux et ces derniers doivent remercier Dieu de n'être pas tétraplégiques.

**Adieu Ain d'antan** et comment pourrait-il en être autrement puisque dès l'entrée dans le XXI<sup>e</sup> siècle, on accepte la pollution comme indispensable à l'avenir économique de la France. Aucune pression exercée sur la qualité de l'Ain n'est remise en cause. « Le raisonnable l'emportant sur le raisonnable ».

**L'AVENIR :** Les êtres humains ne sont pas des poissons donc sacrifions nos cours d'eau aux activités humaines.

Certains optimistes clament que jamais les Français ne se sont si bien portés;

Espérance de vie 76 ans pour les hommes 81 ans pour les dames.

On oublie un peu trop vite ceux qui sont restés en route. Jamais notre civilisation n'a produit autant de cancers.

N'y aurait-il pas de lien entre notre boulimie de la chimie et la prolifération des maladies graves?

*L'écologie étudie les êtres dans leur milieu. L'état de nos rivières ne devrait-il pas nous interpeller sur notre propre avenir sur le plancher des vaches ?*

Christian BERNARD

(Les Amis de la Rivière d'Ain)

### **Livre de l'auteur :**

« **Le Petit Dorneur Révolté** ».

A commander sur le catalogue de la Société des Écrivains dans les librairies:

- **La Plume** : Clairvaux les Lacs

- **La lanterne** : 15 rue Perrin - Lons le Saunier

# INFORMATIONS

## Mauvais coups contre l'environnement

Une série de décisions gouvernementales prises en 2005 sont des cadeaux à l'agriculture productiviste responsable pour une très large part de la pollution de l'eau en France.

Qu'on en juge :

- le 30 mai 2005, un décret interministériel autorise l'extension des élevages industriels dans les « zones d'excédent structurel », c'est-à-dire 140 cantons surchargés d'azote et de phosphore qui polluent les eaux, et d'ammoniac, gaz à effet de serre ;
- le 31 mai, un arrêté du ministre de l'Ecologie modifie les distances limites d'épandage par rapport aux cours d'eau et aux habitations : il abaisse de 50 à 15 mètres la limite d'épandage des lisiers par rapport aux maisons et aux terrains de camping ; il réduit de 35 à 10 mètres la distance d'interdiction d'épandage par rapport aux cours d'eau ; cette remise en cause intervient alors même qu'il faut bannir l'épandage des effluents d'élevage dans les fonds de vallée ! le 13 août, un décret du Ministère de l'Ecologie relève les seuils à partir desquels les élevages intensifs doivent être autorisés par les préfets : de 100% pour les veaux (le seuil passe de 200 à 400 têtes) et de 50 % pour les volailles (de 20 000 à 30 000 animaux). **La plupart des élevages industriels pourront donc désormais être mis en service moyennant une simple déclaration. Il n'y aura plus ni étude d'impact sur l'environnement, ni examen technique du projet !**

On imagine les conséquences en termes de pollution de l'eau. De plus on peut craindre une mesure analogue pour les installations porcines (seuil actuel : 450 places).

On peut rapprocher ces mesures qui ne feront qu'aggraver la pollution, de la loi sur l'eau votée en première lecture par le Sénat en avril 2005. Alors que la moitié du territoire est classée en « zone vulnérable » pour les nitrates, alors que l'agriculture est responsable de 74 % des nitrates et de 90 % des pesticides qui contaminent les eaux françaises, alors même que la France a été condamnée à maintes reprises par la Commission européenne pour ses manquements à la qualité de l'eau, le Sénat a pris soin d'écarter toute nouvelle taxe pour les agriculteurs. Quant aux redevances, la plus grande part restera à la charge des ménages, alors que les agriculteurs consomment les 2/3 de l'eau utilisée en France. Les choses sont claires : capitulation devant le lobby agricole, refus de s'attaquer réellement au problème de la pollution des eaux, l'UFC Que Choisir a dénoncé le « degré zéro de la politique ».

*Serge David*

## CONFIRMATION

Le Progrès – 20/03/05

### Corinne Lepage : « C'est une honte ! »

L'ancienne ministre de l'Environnement fustige l'ignorance du principe pollueur-payeur. Selon elle, le lobby agricole « continue à faire pression »

Propos recueillis par Marie-Jeanne Dufour

#### > Que pensez-vous de cette loi ?

Quelques jours après avoir adopté la Charte de l'environnement, on pouvait attendre autre chose qu'une loi sur l'eau au rabais. Elle ne s'attaque pas aux racines du mal. Le premier scandale, c'est qu'elle fait fi du principe pollueur-payeur. Ce sont toujours les ménages qui feront le plus gros effort en assumant 84 % des contributions pour la dépollution des grands bassins, les industriels 14 %. Et comme toujours, c'est le monde agricole qui se trouve exonéré de la plupart des charges en participant à hauteur de 2 %. Le lobby agricole via la FNSEA continue à faire pression.

#### > Dans de telles conditions, allons-nous atteindre les objectifs de la directive européenne ?

On sera loin d'être dans les clous. Surtout parce qu'on ne s'attaque pas sérieusement aux problèmes des pesticides et des nitrates. Ne pas oublier que la France est le deuxième utilisateur de pesticides au monde derrière les Etats-Unis. Aujourd'hui 90 % de nos cours d'eau et 60 % des nappes phréatiques contiennent des pesticides ainsi que la moitié des fruits et légumes. Et côté nitrates, ce n'est pas le projet d'allègement de la réglementation des élevages industriels, surtout des porcs, qui va améliorer la situation.

#### > Quelles mesures d'urgence devraient être prises ?

En priorité mettre en application la règle du pollueur payeur sur les traitements agricoles et prendre des dispositions pour « sanctuariser » des zones du territoire, le temps que les nappes souterraines se reconstituent. Sachant qu'il leur faut minimum cinquante ans.